



SADDLETRAVEL.FR

Bulgarie : Horse Riding Asparuh – Conditions de réservation

En tant qu'intermédiaire pour les réservations, saddletravel.fr ne crée pas et n'organise pas les séjours proposés. Nous mettons les clients en relation avec des prestataires tiers qui organisent de manière indépendante tous les aspects des séjours, notamment l'hébergement, les activités équestres et les transports. Notre rôle se limite à faciliter la réservation.

Conditions de paiement et d'annulation

Les séjours sont confirmés avec un acompte non remboursable de 20 %. Le solde doit être réglé 56 jours avant la date de début du séjour.

En cas d'annulation moins de 56 jours avant la date de début de la randonnée, le montant total du séjour reste dû, sous réserve des remboursements suivants :

- **42 jours ou plus avant la date de début** : remboursement de 50 %
- **30 jours ou plus avant la date de début** : remboursement de 30 %
- **Moins de 30 jours avant la date de début** : aucun remboursement

Assurance

Tous les clients doivent souscrire une assurance voyage adaptée couvrant la pratique de l'équitation ainsi que l'annulation du séjour. Une attestation d'assurance sera demandée lors du processus de réservation.

Conditions générales de Horse Riding Asparuh

L'équitation est un sport et une activité comportant des risques et pouvant être dangereuse. Nous entraînons nos chevaux afin qu'ils soient amicaux, confiants et qu'ils aient une bonne connaissance de leur environnement. Cependant, les chevaux sont mis à disposition en sachant que chaque cavalier monte à ses propres risques.

1. Conditions de paiement

Une réservation est confirmée après que l'entreprise intermédiaire a envoyé une confirmation écrite indiquant que le client a effectué le paiement conformément à sa politique de paiement.

Toute annulation doit être effectuée par écrit. La date d'annulation correspond à la date à laquelle l'organisateur ou l'intermédiaire reçoit la notification écrite. L'intermédiaire est tenu d'informer immédiatement l'organisateur de l'annulation.

3. Assurance

Avant le début de la randonnée, tous les participants doivent disposer d'une assurance valide couvrant :

- La pratique de l'équitation ;
- Les activités en montagne ;
- Les frais de secours en montagne ;
- Les frais de transport médical, y compris par hélicoptère médical si nécessaire ;
- L'assistance médicale d'urgence en cas d'accident.

L'organisateur peut demander une preuve d'assurance valide avant le début de l'activité.

4. Organisateur

Horse Riding Asparuh
 Biozhores Ltd.
 15 Vasil Levski Street
 Hvoyna Village, 4890
 Municipalité de Chepelare, Bulgarie

5. Modifications d'une réservation

Après avoir effectué une réservation, le client peut soumettre par écrit des demandes de modification.

Les demandes seront examinées et acceptées dans la mesure du possible. Aucun frais administratif ne sera facturé pour les modifications.

6. Consentement éclairé et décharge de responsabilité

Chaque participant confirme qu'il choisit volontairement de participer à la randonnée équestre et comprend parfaitement que l'équitation, la manipulation des chevaux et les activités en montagne comportent des risques accrus d'accident, de blessure, d'incapacité temporaire ou permanente, ainsi que des risques pour la vie et la santé.

Le participant accepte ces risques et s'engage à respecter toutes les instructions données par l'organisateur et les guides.

7. Conditions générales de participation

7.1 Tarifs

Les tarifs indiqués sont valables au moment de leur publication et sont fixés chaque année.

Les prix ne peuvent être modifiés que dans des circonstances exceptionnelles et imprévues, notamment :

- Hyperinflation ;
- Crise économique majeure ;
- Augmentation importante des coûts de carburant, de transport, d'hébergement ou de nourriture ;
- Modifications légales ou réglementaires entraînant une hausse substantielle des coûts d'organisation du séjour.

7.2 Responsabilité

L'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, dommages matériels, maladies ou blessures survenant pendant le séjour.

7.3 Modifications du programme

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire, l'hébergement, les horaires ou certaines parties du programme sans préavis lorsque cela est rendu nécessaire par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Ces circonstances peuvent notamment inclure :

- De mauvaises conditions météorologiques ;
- Des catastrophes naturelles ;
- Des itinéraires fermés ou impraticables ;
- Des mesures de sécurité ;
- Des restrictions administratives.

7.4 Mauvaises conditions météorologiques

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisateur peut modifier le programme équestre.

Certaines activités à cheval peuvent être remplacées par d'autres activités, notamment :

- Des visites de sites naturels ;
- Des visites de sites historiques.

Ces modifications ne donnent droit à aucun remboursement.

7.5 Risques liés aux chevaux

Les chevaux proposés sont soigneusement sélectionnés, entraînés et expérimentés pour ce type d'activité.

Cependant, les participants comprennent que les chevaux sont des animaux vivants dont le comportement peut être naturel et parfois imprévisible, et qu'une sécurité totale ne peut être garantie.

7.6 Niveau équestre et discipline

L'organisateur peut refuser la participation ou mettre fin à la participation de toute personne qui :

- A fourni de fausses informations concernant son expérience ou son niveau équestre ;
- N'est pas capable de contrôler un cheval en toute sécurité ;
- N'est pas capable de suivre le rythme du groupe ;
- Ne respecte pas les instructions des guides et du personnel.

Dans ces cas, aucun remboursement ne sera effectué.

7.7 Comportement dangereux

L'organisateur peut immédiatement exclure tout cavalier dont le comportement représente un risque pour :

- Sa propre sécurité ;
- La sécurité des autres participants ;
- Les chevaux ;
- Le personnel.

7.8 Alcool et drogues

Les comportements suivants sont strictement interdits :

- Monter à cheval sous l'influence de l'alcool ;
- Consommer des drogues ou des substances intoxicantes ;
- Consommer de l'alcool pendant une activité équestre.

Toute personne ne respectant pas ces règles ne sera pas autorisée à monter à cheval ou sera exclue de l'activité du jour, sans remboursement.

7.9 Respect des instructions

Chaque participant s'engage à respecter strictement les instructions des guides, moniteurs et de l'ensemble du personnel de Horse Riding Asparuh pendant son séjour au centre et lors de sa participation aux activités.

7.10 Effets personnels

L'organisateur ne peut être tenu responsable des effets personnels perdus, endommagés ou volés.

Il est conseillé aux participants de ne pas apporter d'objets de valeur, de grosses sommes d'argent liquide ou de matériel coûteux.

7.11 Équipement de protection

Le port d'un casque d'équitation est obligatoire à tout moment lors des activités à cheval.

Si un participant refuse de porter un casque, il devra signer une déclaration spécifique confirmant qu'il comprend les risques et accepte l'entière responsabilité personnelle des conséquences de sa décision.